

# SENIORS, VOUS ÊTES RECHERCHÉS !

DOSSIER COMMERCIAL

## ★ WANTED ★



MEDEF  
Ile-de-France



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE LA SANTÉ

### 4 500 OFFRES D'EMPLOI

FORMATION / INFORMATION / ACCOMPAGNEMENT



pôle emploi

# Forum *Emploi* seniors

## 2012

## MERCREDI 14 MARS DE 9H A 18H ENTRÉE GRATUITE

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE ESPACE CHARLIE PARKER  
211 AV. JEAN JAURÈS - 75019 PARIS - PORTE DE PANTIN : LIGNE 5 (BOBIGNY-PLACE D'ITALIE)

[www.forumemploiseniors.fr](http://www.forumemploiseniors.fr)





## LE CONTEXTE

**À partir de 1996, les générations nombreuses du babyboom ont commencé à atteindre l'âge de cinquante ans. Au fil des années, les plus de 50 ans sont devenus de plus en plus nombreux, et la part des seniors dans la population en emploi a augmenté.**

Depuis la fin des années 1990, un certain nombre de dispositions ont été prises par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux pour que la progression de l'emploi des seniors devienne un enjeu central pour les entreprises : limitations des recours aux sorties anticipées de l'emploi, mesures destinées à favoriser l'employabilité des seniors, comme les entretiens de seconde partie de carrière ou un accès renforcé à la formation...

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010**, toute entreprise (ou groupe d'entreprises), d'au moins 50 salariés qui n'est pas couverte par un accord ou par un plan d'action relatif à l'emploi des salariés âgés est soumise à une **pénalité de 1% de la masse salariale**.

**De plus**, la loi du 10 novembre 2010 portant sur la **réforme des retraites** propose de nouvelles mesures en faveur de l'emploi des seniors :

- Les entreprises qui embaucheront un demandeur d'emploi de plus de 55 ans auront droit à une aide égale à 14% de son salaire versée pendant 1 an.
- Le tutorat entre un salarié d'au moins 55 ans et un jeune embauché de moins de 26 ans sera développé.

L'objectif de ces mesures est de **favoriser le maintien dans l'emploi et le recrutement de salariés âgés**. La réussite de ces mesures nécessite de la part de tous les partenaires une forte mobilisation.

**Si le gouvernement a mis en oeuvre un plan d'action en leur faveur, ces mesures ne peuvent réussir que par la mobilisation des entreprises et singulièrement des PME. C'est tout l'enjeu de ce forum organisé par le MEDEF Ile-de-France et le Secrétariat d'Etat chargé de l'Emploi, en partenariat avec Pôle Emploi.**



## LES ORGANISATEURS

Organisée par le Medef Ile-de-France et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, en partenariat avec Pôle emploi, cette initiative concrète, sur une journée, **le mercredi 14 mars 2012**, poursuivra **3 objectifs** :

- ▶ **Faire évoluer les mentalités** en donnant un coup d'arrêt à la discrimination par l'âge, en changeant la perception collective du salarié âgé dont on met plus souvent en avant les handicaps supposés ou avérés que l'expérience et le savoir-faire qui constituent un atout majeur pour les entreprises.
- ▶ **Informer les chefs d'entreprises et les salariés seniors sur :**
  - Les dispositifs mis en place dans le cadre du Plan d'action mené depuis 2008
  - La réforme des retraites
  - La création et reprise d'entreprises
  - Les aides à la mobilité
  - La formation qui constitue un facteur essentiel de retour à l'emploi notamment pour les seniors peu qualifiés.
- ▶ **Favoriser le recrutement de salariés seniors** en facilitant sur place la mise en relation des entreprises et des demandeurs d'emplois.



**Rencontrez des candidats ciblés, répondant précisément à vos besoins.**

**Des consultants de Pôle emploi sélectionneront les candidats répondant aux besoins des entreprises et les contacteront par mailing.**



## LE CONCEPT

Grâce à la présence des principaux acteurs tant institutionnels qu'associatifs, le visiteur aura une vision globale de l'offre en la matière. Pour optimiser sa visite, le forum sera organisé en **quatre pôles facilement identifiables** :

- ▶ **Un pôle recrutement** qui a pour but de faire coïncider l'offre et la demande d'emplois en mettant en relation les entreprises et les demandeurs d'emplois lors d'entretiens sur place.
- ▶ **Un pôle formation** : les outils paritaires de la formation en Ile-de-France, *le Fongecif et l'AFPA*, assureront une activité de conseil et donneront une information globale sur les dispositifs qui peuvent concourir au maintien dans l'emploi des seniors : formation professionnelle, adaptation des postes, gestion des deuxièmes parties de carrière, transfert des savoir-faire...
- ▶ **Un pôle accompagnement** : animé par l'association *À compétence égale*, 45 professionnels du recrutement auprès desquels les seniors, lors de rencontres personnalisées, pourront bénéficier de séances de coaching et affiner leurs outils de recherche d'emploi. Aussi, et afin qu'un plus grand nombre de personnes puissent bénéficier de ces conseils, des ateliers collectifs seront organisés. *JobinLive* spécialisé dans le vidéo-recrutement, sera également présent pour rajouter, au Savoir Faire du CV papier, le Savoir Etre de la personne en aidant les visiteurs à se préparer aux entretiens d'embauche et à valoriser leur candidature.
- ▶ **Un pôle information** animé par des représentants du monde de l'entreprise et des partenaires (*Medef, Pôle emploi, Assurance Retraite, AGIRC-ARRCO*), les seniors y trouveront toutes les informations sur les nouveaux dispositifs mis en place depuis juin 2008 (cumul emploi-retraite, créations et reprises d'entreprises, aides à la mobilité...).

4<sup>ÈME</sup> ÉDITION

**MERCREDI 14 MARS**

Forum *Emploi*  
**SENIORS**

**2012**



## LE BILAN DE L'ÉDITION 2010

Judi 10 mars dernier, à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> édition du Forum Emploi Seniors organisée à la Grande Halle de la Villette de Paris, **plus de 10.000 demandeurs d'emplois**, salariés seniors ou cadres repreneurs sont venus s'informer et surtout répondre à **plus de 5.000 opportunités d'emploi concrètes**.

Dans les allées du Forum, **Marie-Christine OGHLY**, Présidente du MEDEF Ile-de-France, était venue soutenir la forte mobilisation de tous les partenaires pour relever le défi de l'amélioration du taux d'emploi des seniors, un enjeu majeur en termes de cohésion sociale et de croissance.

Interrogés, les exposants de l'édition 2011 ont considéré **le profil des visiteurs « satisfaisants » à 73%**.

► **La valeur ajoutée : une expérience humaine très riche.**

### Les points forts de l'édition 2011 :

- Des relations de proximité avec un public difficilement approchable
- Des échanges libres et fructueux, des contacts directs avec un public de qualité venu en nombre
- Un espace adapté aux ambitions de l'évènement

### Les retombées presse :

Un bilan très positif pour l'édition 2011, avec **75 diffusions médiatiques** (contre 26 en 2009 et 70 en 2010) :

- 6 passages radio / TV
- 18 parutions en presse écrite
- 51 parutions sur le web





## LE PLAN DE COMMUNICATION ET BILAN MÉDIA 2011

Une stratégie de relations presse et d'achats d'espace efficace pour bénéficier d'une couverture média de qualité, à la fois ciblée et diversifiée sur l'ensemble des supports visés : entreprise, économie, industrie, institutions...

### ► Le magazine MEDEF en Ile de France :

Réalisation d'un n° spécial largement dédié à l'emploi des seniors. Edité début mars 2011, outre sa diffusion classique, ce n° spécial a été également adressé accompagné d'un courrier personnalisé à une sélection ciblée de rédacteurs en chef.

### ► Le site Internet du MEDEF Ile de France : [www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

### ► Achats d'espaces auprès de médias généralistes et spécialisés

Le 7 mars 2011 : 1/2 page quadri dans 20 minutes  
Diffusion Paris à 510 000 exemplaires.



### Une communication fondée sur :

### ► La diffusion de 1500 affiches et 50 000 flyers auprès des acteurs concernés :

- Les maisons de l'Emploi
- Les Mairies d'arrondissements
- Les Mairies des communes limitrophes
- Les Medef Territoriaux
- Les Fédérations Professionnelles
- Les différentes associations ainsi qu'auprès de l'ensemble de nos partenaires : le Pôle emploi, A Compétence Egale, AFPA, FONGECIF IdF, Objectif Emploi, OPCALIA IdF.

### ► Une campagne d'affichage métro / RER :

99 faces (200x150cm) en Massifs couloirs pendant la semaine qui précède l'événement, dans 16 stations de bonne visibilité.

### ► Un site internet dédié mis en place avec le concours des partenaires sur lequel les internautes trouvent tous les renseignements concernant le forum.



Affichage Métro 2011 :  
diffusion du 2 mars au 8 mars 2011

+ de 40 000 internautes ont visité  
[www.forumemploiseniors.fr](http://www.forumemploiseniors.fr)



## L'EXPOSITION

### LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE - Espace Charlie Parker

**Le Forum Emploi - Seniors se déroulera pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive à la Grande Halle de la Villette - Paris, structure adaptée au format de la manifestation et qui permettra d'accueillir plus de 10 000 visiteurs.**



#### ► **Ce type d'infrastructure présente un double intérêt :**

Elle permet, d'une part, de proposer aux entreprises présentes des aménagements confortables et conséquents et d'autre part, de faciliter le dialogue entre l'ensemble des intervenants : la salle Charlie Parker de 3 600m<sup>2</sup> sera transformée pour l'occasion en un véritable lieu d'échanges et de convivialité.

### UN AMÉNAGEMENT À LA CARTE

#### ► **LE STAND MEUBLÉ**

Cloisons de séparation : structure alu avec panneaux mélaminés  
Signalétique\* : enseigne personnalisée au nom de votre entreprise  
Mobilier : 1 table et 4 chaises par module de 4m<sup>2</sup>



#### ► **LA PUBLICITÉ : Un outil complémentaire pour développer votre attractivité.**

Distribué à l'ensemble des visiteurs, le *guide du salon*\* est l'outil d'information indispensable pour une meilleure approche de la manifestation.

\* Une fiche d'information est jointe à ce dossier. En la remplissant précisément, vous nous permettrez de connaître la raison sociale de votre entreprise à inscrire sur votre bandeau de stand mais également les postes à pourvoir, détaillés dans le guide et le site Internet du forum.





## L'EXPOSITION

### PLAN D'IMPLANTATION



Entreprises exposantes



4<sup>ÈME</sup> ÉDITION

**MERCREDI 14 MARS**

Forum *Emploi*  
**SENIORS**

**2012**



## LES ORGANISATEURS



### **Event & Cie**

25, rue de Clichy

75009 PARIS

FAX : 01 42 12 74 12

▶ **Christian ULBRICH**

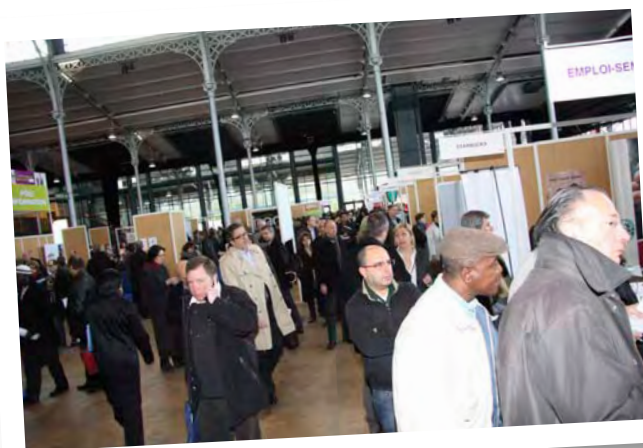
Ligne directe : 01 83 92 26 51

Email : christian.ulbrich@event-cie.fr

▶ **Aurélie LETOUE**

Ligne directe : 01 83 92 26 54

Email : aurelie.letoue@event-cie.fr





## AGRICULTURE / MARINE / PECHE

- Agriculteurs, jardiniers, viticulteurs
- Techniciens et cadres de l'agriculture

## ALIMENTATION / HÔTELLERIE - RESTAURATION

- Boulangers, bouchers, charcutiers
- Cuisiniers, Employés de restauration
- Employés et agents de maîtrise
- Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants

## ARTISANAT

- Artisans et ouvriers artisanaux

## ASSURANCES / BANQUE

- Employés, techniciens, cadres de la banque
- Employés, techniciens, cadres des assurances

## BÂTIMENT / TRAVAUX PUBLICS

- Conducteurs d'engins
- Ouvriers du gros et second oeuvre du bâtiment, du béton, des travaux publics et de l'extraction
- Techniciens, agents de maîtrise, cadres

## COMMERCE / DISTRIBUTION

- Attachés commerciaux et représentants
- Cadres commerciaux / technico-commerciaux achats, gestion immobilière, maîtrise de magasins
- Caissiers, employés de libre service
- Vendeurs / télévendeurs

## COMMUNICATION / INFORMATION / ART ET SPECTACLE

- Professionnels de la communication...

## ÉLECTRICITÉ / ELECTRONIQUE

- Ouvriers de l'électricité et de l'électronique
- Techniciens et agents de maîtrise

## ENSEIGNEMENT / FORMATION

- Enseignants
- Formateurs

## ÉTUDES ET RECHERCHE

- Personnel d'études et de recherche

## FONCTION PUBLIQUE

- Cadres de la fonction publique
- Employés administratifs Cat. B
- Employés administratifs Cat. C
- Militaires, policiers, pompiers

## GESTION, ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

- Employés et techniciens administratifs
- Hôtes d'accueil événementiel, aéroportuaire
- Hôtes d'accueil en entreprise, standardistes
- Secrétaires

## INDUSTRIE DE PROCESS (Chimie, pharmacie...)

- Ouvriers des industries de process
- Artisans et ouvriers artisanaux

## INFORMATIQUE

- Employés et opérateurs de l'informatique
- Techniciens et ingénieurs de l'informatique

## LOGISTIQUE / TRANSPORT / TOURISME

- Agents administratifs, commerciaux
- Conducteurs de véhicules
- Ouvriers de manutention

## MAINTENANCE

- Ouvriers de la réparation automobile
- Ouvriers qualifiés, techniciens, agents de maîtrise de la maintenance et de l'organisation

## MATÉRIAUX SOUPLES, BOIS, INDUSTRIES GRAPHIQUES

- Ouvriers du bois et de l'ameublement
- Ouvriers du textile et du cuir
- Techniciens, agents de maîtrise

## MÉCANIQUE / TRAVAIL DES MÉTAUX

- Ouvriers de la mécanique
- Techniciens et agents de maîtrise

## SANTÉ / ACTION SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

- Aides soignants
- Infirmiers, sages-femmes
- Assistants sanitaires
- animateurs BAFA, BAFD
- animateurs spécialisés
- Directeurs (adjoints) de centres de vacances

## SERVICES

- Agents de gardiennage et de sécurité
- Agents d'entretien
- Aides à domicile et aides ménagères
- Assistants maternels
- Employés de maison
- Employés des services divers

# VOTRE PARTICIPATION

## 1 - Vos prestations obligatoires

**Droit d'inscription** comprenant les badges "Exposants", l'inscription aux documents de communication du salon, l'inscription sur le site Internet, les prestations de notre service de Presse, le guide du salon. \_\_\_\_\_ 200 €

### Facultatif : droit d'inscription co-exposant

Chaque co-exposant présent sur un stand doit verser un droit d'inscription qui correspond à l'inscription aux documents du salon et une assurance. \_\_\_\_\_ 210 €

## 2 - Votre stand

Stand pré-équipé comprenant la surface, cloisons de séparation, enseigne, 1 table et 4 chaises par module de 4m<sup>2</sup>. \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> x 270 € = \_\_\_\_\_ €

Boitier électrique \_\_\_\_\_ 230 €

## 3 - Vos outils de communication

Le guide du salon (15 000 exemplaires) \_\_\_\_\_ €

FORMATS	TARIFS Quadrichromie
1/4 de page	450 € HT
1/2 page	800 € HT
1 page	1500 € HT

Le site WEB officiel de la manifestation \_\_\_\_\_ €

Votre bandeau sur la page d'accueil : 2500 € HT

Insertion du logo sur toutes les pages du site : 1500 € HT

Présentation de la société sponsor avec fiche informative : 60 € HT

Les plans du salon personnalisés \_\_\_\_\_ €

Logo sur l'ensemble des plans du salon : 1400 € HT

Echantillonnage aux entrées du salon \_\_\_\_\_ €

Documents en libre service : 1200 € HT

Documents distribués par une hôtesse dédiée : 2400 € HT

Total HT	..... €
TVA 19,6%	..... €
Total TTC	..... €

## VOTRE 1<sup>ER</sup> VERSEMENT

Envoi du 1er versement de 50% du montant HT pour valider la commande. Le solde est payable par chèque ou par virement bancaire, à la date d'échéance figurant sur la facture. Par chèque à l'ordre de Event & Cie ou virement bancaire à effectuer auprès de la banque HSBC FR CAE 4 SEPTEMBRE.

Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
30056	00811	0811 012 9347	72	HSBC FR CAE 4 SEPTEMBRE

N° IBAN (International Bank Account Number) : FR76 3005 6008 1108 1101 2934 772  
CODE BIC : CCFRFRPP

Attention : une copie de l'avis de virement est à joindre impérativement à votre commande. Veuillez vous assurer auprès de votre banque que le nom de la société apparaît en toutes lettres sur les documents afin d'éviter toutes les difficultés de reconnaissance de votre paiement. Tous les frais de virement sont à la charge de l'exposant. Merci de cocher sur l'ordre de virement la case "OUR".

Je déclare avoir pris connaissance des "conditions générales de vente", en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et déclare renoncer à tout recours contre l'organisateur.

Fait à .....

Le .....

Signature

Cachet commercial



### Event & Cie

25, rue de Clichy

75009 PARIS

Tel : 01 40 75 80 48

Fax : 01 42 12 74 12

## CONDITIONS D'ADMISSION ET DE PARTICIPATION

Art. 1 - Les organismes désireux d'exposer ont eu connaissance du présent règlement et l'acceptent sans réserve ainsi que ceux établis à titre complémentaire par Event & Cie et les prescriptions de droit public applicable aux manifestations organisées en France. Elles acceptent toutes dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et qu'Event & Cie se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux exposants, et ce dans l'intérêt de la manifestation.

Art. 2 - Les candidatures et dossiers d'inscription devront être adressés à Event & Cie, 25 rue de Clichy 75009 Paris, dans un délai fixé par le règlement particulier. Les demandes et dossiers qui parviendraient après cette date seront inscrits en liste d'attente, dans l'ordre chronologique des demandes d'admission, et les emplacements seront alors attribués au prorata des espaces disponibles.

Art. 3 - Les candidatures seront soumises au comité qui, après examen des dossiers, statuera sur les admissions et, en cas de refus, n'aura pas à motiver sa décision qui sera notifiée au candidat par Event & Cie. En aucun cas le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant d'aucun de son adhésion a été sollicitée par Event & Cie.

Art. 4 - Les demandes d'admission, signées par l'exposant, ne seront valables que si elles sont formulées sur les bulletins d'inscription officiels fournis par le comité d'organisation du Salon et devront être obligatoirement accompagnées d'un acompte dont le montant est fixé par le règlement particulier. Dès leur inscription, s'ils le désirent, les exposants ont la possibilité de régler la totalité de la somme due au titre de l'indemnité de location.

Art. 5 - Le certificat d'admission est nominatif, inaccessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord avec Event & Cie, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement.

Art. 6 - L'indemnité d'occupation est due dès l'inscription qui n'est valable que si elle est accompagnée de l'acompte prévu au règlement particulier. Le solde est dû à réception de facture, dans le mois précédant l'ouverture du Salon. Une quittance sera délivrée lors du paiement intégral de la facture.

Art. 7 - Cette quittance sera indispensable pour retirer auprès de nos services techniques les badges exposant. Au cas où le stand ne serait pas entièrement réglé dans les délais fixés, Event & Cie se réserve le droit de disposer de l'emplacement et ne serait pas dans l'obligation de rembourser les exposants des sommes déjà versées. En cas d'annulation survenant par un demandeur entre deux et trois mois avant l'ouverture du Salon, l'organisateur conserve à titre d'indemnité une somme égale à 50 % de la valeur de l'emplacement réservé. A moins d'un mois : 100 %.

Art. 8 - Les exposants prendront les lieux dans l'état où ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toutes détériorations causées du fait de leurs installations et décorations étant à leur charge.

Art. 9 - Les plans du Salon sont établis par Event & Cie qui répartit les emplacements dans l'ordre des

inscriptions, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants.

Art. 10 - Si pour des raisons impératives, Event & Cie se trouve dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

## INSTALLATION ET DÉCORATION DES STANDS

Art. 11 - Les emplacements attribués devront être occupés par l'exposant le premier jour du montage de l'exposition. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Art. 12 - Il est suggéré aux exposants de réaliser un stand attractif respectant les normes particulières d'agencement des stands. Les stands devront, durant les heures d'ouverture, être en permanence occupés par un représentant de la société exposante. Tout abandon de stand fera considérer ce dernier comme disponible et sera sanctionné par la fermeture du stand ainsi que par l'enlèvement du matériel, soit appartenant à la société exposante, soit loué par cette dernière en vue de l'aménagement du stand.

Art. 13 - Les exposants devront obligatoirement respecter, en ce qui concerne l'aménagement des stands, les dimensions de cloisons qui leur seront indiquées.

Art. 14 - Les organisateurs souhaitent connaître l'aménagement et la décoration prévus par l'exposant afin de pouvoir conserver l'esprit général du Salon.

Art. 15 - Tous les stands devront être complètement aménagés et les articles exposés mis en place dans les délais prévus par le règlement particulier. Le matériel d'emballage devra être évacué à l'extérieur de l'exposition dans les mêmes délais. Toute infraction à cette clause sera sanctionnée. L'aménagement peut commencer à la date indiquée par Event & Cie. Chaque exposant pourvoit lui-même au transport et à la réception des matériels qui lui sont destinés.

Art. 16 - Les exposants devront se conformer aux instructions pour la réglementation des entrées et sorties de marchandises et notamment pour la circulation des véhicules de toutes sortes dans l'enceinte du Salon.

## DÉMONSTRATIONS SONORES - BRUIT

Art. 17 - Toutes démonstrations sonores et bruyantes, l'utilisation de sonorisation ou autres sont formellement interdites sur le stand de l'exposant en dehors d'une cabine insonorisée ou d'un lieu fermé répondant à des normes telles qu'aucune gêne ne pourrait être occasionnée pour l'entourage immédiat de l'exposant.

## PUBLICITÉ - CATALOGUE - PROSPECTUS

Art. 18 - La diffusion des circulaires, brochures, catalogues, imprimés ou objets de toute nature est interdite à l'intérieur comme à l'extérieur du Salon. Elle n'est autorisée que sur le propre stand de l'exposant.

## TENUE DES STANDS

Art. 19 - Avant le début de la période d'aménagement, aucun matériel ne peut être introduit dans l'entreprise du Salon, aucun colis ou envoi ne peut être reçu.

Pendant la période d'aménagement, le matériel pourra être introduit librement sous la seule responsabilité des exposants. Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et qui figure sur leur stand.

Event & Cie décline toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites.

## SÉCURITÉ

Art. 20 - D'une façon générale, les exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons ainsi que les mesures de sécurité édictées par la Préfecture de police.

## DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 21 - Event & Cie aura tous pouvoirs pour décider l'organisation des fêtes, congrès, concours, distributions de récompenses, tombolas, etc.

Il pourra également modifier les heures et les dates d'ouverture et de fermeture du Salon, en diminuer ou en augmenter la durée sans pour cela donner lieu à aucune demande d'indemnité.

Art. 22 - Event & Cie aura le droit de statuer sur tous les cas prévus au présent règlement. Toutes ses décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

Art. 23 - Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. Event & Cie pourra disposer de la façon qui lui conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre.

Art. 24 - Dans le cas de contestation avec Event & Cie ou avec un autre exposant et avant toute procédure, tout exposant s'engage à soumettre sa réclamation à Event & Cie. Toute action introduite avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de cette réclamation serait, du consentement express de l'exposant, déclarée non recevable.

Art. 25 - Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le Salon ne peut avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs.

Art. 26 - Dans le cas où le Salon ne pourrait avoir lieu pour une raison quelconque, les sommes restant disponibles après paiement de toutes les dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées.

Art. 27 - Le Tribunal de Commerce de Paris est seul compétent.

Art. 28 - Le fichier des entrées du Salon est la propriété exclusive de Event & Cie.

Art. 29 - Report et annulation d'insertion publicitaire : pour être acceptées, les demandes de report de parution - et donc d'annulation - devront être notifiées par écrit. Dix semaines avant parutions.



## Event & Cie

25, rue de Clichy  
75009 PARIS

Tel : 01 40 75 80 48

Fax : 01 42 12 74 12